



RLVISION
equicoaching

Conditions Générales de Vente

1 – Objet

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») détaillent les droits et obligations de la société RL Vision et de son client dans le cadre de la réalisation d'une prestation de formation, d'accompagnement ou de conseil. Toute prestation accomplie par la société RL Vision implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes CGV.

Elles couvrent aussi bien les échanges oraux ou écrits, que le site web et les échanges électroniques.

« Client » désigne toute personne physique ou morale en relation avec RL Vision, ce qui inclut non seulement les clients au sens commun du terme mais aussi les prospects et personnes demandant une simple information sur les prestations.

Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le client des présentes CGV.

2 – Devis

Compte tenu de la spécificité de l'activité de RL Vision, les tarifs des prestations sont fortement spécifiques à chaque demande des clients et peuvent varier d'un projet à l'autre et d'une époque ou d'un lieu à l'autre. Il n'est dès lors pas possible d'établir et de communiquer un barème général unique des prestations.

Les devis et propositions de RL Vision comprennent un descriptif des prestations, un planning, un détail des prestations et toute autre mention utile ou demandée par le client de sorte qu'ils reflètent au mieux la réalité.

Ils sont établis sur la base des informations fournies par le client, qui communique à RL Vision l'ensemble des éléments qui lui sont demandés pour avoir une connaissance précise du projet et appréhender la prestation dans son ensemble.

Les devis peuvent nécessiter plusieurs aller-retour entre RL Vision et le client, notamment afin d'en définir le plus complètement possible le périmètre.

RL Vision se réserve le droit de refuser d'établir un devis si ces éléments lui paraissent incomplets et de refuser toute prestation dans le cas où le projet ne lui semble pas viable ou non respectueux des règles généralement admises dans la profession.

Le bénéfice d'un devis est personnel au client et ne peut être cédé sans l'accord préalable écrit de RL Vision.

La durée de validité d'un devis de RL Vision est de 2 mois, sauf mention contraire.

3 – Commande

Par commande, il faut entendre tout devis accepté par le client, par écrit ou e-mail.

La conclusion du contrat de commande intervient sous réserve d'encaissement de l'acompte prévu à la signature du devis.

Le versement de l'acompte peut être supprimé lors de la confirmation de la prise en charge de la formation par l'OPCO du client.

Toute demande de modification d'un devis signé doit être effectuée par écrit (e-mail de préférence). L'acceptation ou la non-acceptation de cette demande de modification du devis

RL VISION

8, Allée de Chypre – 80.090 Amiens

RCS Amiens : 843 409 046 – APE : 7022Z - TVA : FR 95 843409046

06 08 48 78 20 – rachel@rlvision.fr - www.rlvision.fr



RLVISION
equicoaching

est notifiée au client par RL Vision, éventuellement assortie d'un devis modifié ou complémentaire, par voie d'email dans les meilleurs délais. En cas de non-acceptation de la demande de modification, l'e-mail de notification au client indiquera les raisons de ce refus. Le client renonce à toute indemnité en cas de non acceptation, mais acquiert le droit d'annuler le contrat de commande.

Une telle annulation du devis signé entraîne une pénalité égale à 45% du montant TTC du solde des sommes prévues par le devis, en plus du remboursement de l'intégralité des frais engagés par RL Vision dans le cadre du commencement d'exécution du contrat.

4 – Prestation

RL Vision s'engage à mettre en œuvre la plus grande diligence, en se basant sur l'état de l'art dans le domaine, sur son savoir-faire spécifique et son expérience alliés aux innovations qu'elle jugerait opportunes, pour réaliser la commande du client.

Elle est, pour l'ensemble de ses obligations, soumise à une obligation de moyens.

5 – Frais

En sus des sommes prévues au devis, les frais de tous ordres engagés, à posteriori de la signature dudit devis, par RL Vision, notamment pour répondre à une demande spécifique du client, sont soit directement pris en charge par ce dernier, soit intégralement remboursés à RL Vision, à réception de facture détaillant les frais exposés. Sur demande du client, copie des pièces justificatives lui sont fournies.

6 – Prix

Le prix de la prestation de formation est celui en vigueur au jour de l'établissement du devis. Il est libellé en euros et calculé hors taxes. Par voie de conséquence, il sera majoré du taux de TVA applicable au jour de fin de réalisation de la prestation. La société RL Vision s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer la prestation au prix indiqué lors de la signature de la convention ou du devis.

Le paiement au terme prévu est une condition essentielle et déterminante des présentes CGV. Seul l'encaissement effectif des sommes sera considéré comme complet paiement.

7 – Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

8 – Modalités de paiement

Le règlement des prestations s'effectue :

- soit par chèque
- soit par virement bancaire



RLVISION
equicoaching

 RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE			
Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte.			
CA BRIE PICARDIE AMIENS CROIX ROMPUE Tel. 0322223960 Fax. 0322955749			10/12/2018 00060
Intitulé du Compte : SASU RL VISION			
8 ALLEE DE CHYPRE 80090 AMIENS			
DOMICILIATION			
Code établissement 18706	Code guichet 00000	Numéro de compte 97531581877	Clé RIB 15
IBAN (International Bank Account Number)			
FR76	1870	6000 0097	5315 8187 715
Code BIC (Bank Identification Code) - Code swift: AGRIFRPP887			

Lors de la signature de la convention ou du devis, le client devra verser un acompte de 40% du montant TTC du devis, le solde devant être payé à réception de la facture.

9 – Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel de la facture, le client devra verser à la société RL Vision une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de fin de réalisation de la prestation. Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance de la facture, sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

(Articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce)

10 – Propriété intellectuelle

Les documents de tous types, propriété de RL Vision, sont protégés par les lois relatives à la propriété intellectuelle et autres, et notamment le droit d'auteur. Le client ne peut utiliser ces éléments que dans le respect des présentes CGV et du contrat de commande.

Toute utilisation, reproduction, adaptation, transmission totale ou partielle de ces éléments par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation expresse de RL Vision est dès lors interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée, notamment pénalement, par le Code de la propriété intellectuelle.

RL VISION
8, Allée de Chypre – 80.090 Amiens
RCS Amiens : 843 409 046 – APE : 7022Z - TVA : FR 95 843409046
06 08 48 78 20 – rachel@rlvision.fr - www.rlvision.fr



RLVISION
equicoaching

Tous les documents qui pourraient être remis au client demeurent la propriété exclusive de RL Vision et doivent lui être rendus à sa demande. Ils ne peuvent être utilisés directement ou indirectement par le client s'ils ne sont pas suivis d'une commande.

Les clients s'engagent à ne faire aucun usage de ces documents ou modèles susceptibles de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle de RL Vision et s'engagent à ne les communiquer qu'aux personnes ayant à en prendre connaissance.

11 – Confidentialité et communication

Les parties peuvent décider de signer un accord spécifique de confidentialité.

Dans tous les cas, même en l'absence de NDA, chacune des parties s'engage à tenir pour strictement confidentielles les informations fournies par l'autre partie.

Chacune des parties est néanmoins libre, pour assurer sa propre promotion, de communiquer à ses frais, sur sa qualité de client ou prestataire en vertu du contrat de commande.

Elles se remettent mutuellement les éléments graphiques (photos, logos...) et/ou rédactionnels (communiqués, palmarès...) autorisés par chacune des parties ou retenus en commun pour communiquer sur tous supports et media, du type dossier de presse ou web.

12 – Environnement

RL Vision fait ses meilleurs efforts pour préserver l'environnement, tant dans le cadre de sa propre activité que par ses recommandations auprès des clients.

Toutefois, elle ne saurait être responsable des conséquences de l'application ou/et de l'évolution des réglementations environnementales pouvant impacter le secteur d'activité et donc les projets des clients.

13 – Assurances

RL Vision est assurée en responsabilité civile professionnelle, couvrant les dommages et leurs conséquences, et fournira au client une attestation à première demande.

Le client déclare être assuré en responsabilité civile professionnelle auprès d'une compagnie notoire et fournira une attestation à première demande.

14 – Exécution – Renoncement – Indemnisation

En cas de renoncement du client dans un délai inférieur ou égal à 14 jours francs avant la date de démarrage de la prestation, celui-ci s'engage au versement d'un montant de 65% du montant TTC de la prestation à titre de dédommagement.

En cas de renoncement par le client après le début de la prestation, l'intégralité de celle-ci sera due à RL Vision.

Si un évènement imprévu, une action ou une omission entrave directement ou indirectement la prestation partiellement ou totalement, RL Vision, sans délai et de sa propre initiative,



RLVISION
equicoaching

l'enregistre et le signale au client par mail en indiquant les circonstances de l'évènement et toutes les mesures prises pour respecter, malgré tout, ses obligations contractuelles.

On entend par « force majeure » toute situation ou tout évènement imprévisible et exceptionnel, indépendant de la volonté des parties et non imputable à la faute ou à la négligence de l'une d'elles ou d'un sous-traitant, qui empêche l'une des parties d'exécuter une ou plusieurs de ses obligations contractuelles et qui n'a pas pu être surmonté en dépit de toute la diligence déployée.

Si l'une des parties contractantes est confrontée à un cas de force majeure, elle en avertit sans délai l'autre partie par lettre recommandée en précisant la nature, la durée probable et les effets prévisibles de cet évènement. Tout cas de force majeure suspend les obligations des parties.

RL Vision ne peut, sans l'autorisation préalable écrite du client, sous-traiter, en vertu du contrat, la prestation qui lui a été demandée, ni la faire exécuter, de facto, par des tiers.

Sauf en cas de faute grave ou intentionnelle prouvée, RL Vision ne peut être tenue pour responsable des dommages survenus dans les locaux du client à l'occasion de l'exécution du contrat.

15 – Droit de propriété

Conformément au Code de la Propriété Intellectuelle, chaque partie reste titulaire des droits de propriété intellectuelle sur les programmes, ainsi que sur les documents, données, fichiers dont elle est propriétaire.

16 – Références – Publicité

Chacune des parties autorise l'autre partie à la citer parmi ses références.

17 – Résiliation

La convention ou le devis pourra être résilié de plein droit par l'une des parties en cas de cessation d'activité ou d'incapacité.

Elle pourra également être résiliée pour manquement aux obligations contractuelles : chacune des parties pourra, en cas de non-respect par l'autre partie de l'une des quelconques obligations mises à sa charge par la présente convention et ses éventuelles annexes, résilier celle-ci un mois après avoir adressé à l'autre partie une lettre recommandée avec accusé de réception contenant la mise en demeure restée vaine de se conformer à ses obligations.

En cas de résiliation de la convention à la demande du client, le montant de la prestation due sera apprécié en fonction du travail effectivement réalisé par RL Vision et ne pourra être d'un montant inférieur à 65% du montant TTC du devis signé.

18 – Confidentialité

Chacune des parties est tenue à la confidentialité sur toutes les informations auxquelles elle aurait accès dans le cadre de la présente convention et pour lesquelles elle n'aurait pas l'accord écrit de l'autre partie de les diffuser.



RLVISION
equicoaching

Chacune des parties s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires en vue du respect de ces dispositions par tous ses utilisateurs, sous-traitants, collaborateurs et tous autres intervenants de son fait.

19 – Loi – Arbitrages – Litiges

La présente convention est soumise à l'application de la loi française à l'exclusion de tout autre droit.

Dans le cas où les parties rencontreraient des difficultés dans l'exécution de la convention qui n'auraient pu être réglées à l'amiable, les parties devront avoir recours à un arbitrage, préalablement à toute instance judiciaire.

La partie la plus diligente proposera à l'autre partie le nom d'un arbitre spécialisé dans le domaine concerné. L'autre partie disposera d'un délai de quinze jours pour accepter cet arbitre. Dans tous les cas où un arbitre aura été nommé, il aura pour mission de proposer dans les trois mois une solution devant mettre fin au litige dans le respect de l'intérêt des deux parties.

Si les parties ne peuvent trouver un accord dans les conditions visées ci-dessus, le litige sera porté devant les Tribunaux d'Amiens, auxquels il est fait expressément attribution de compétence.

20 – Intégrité de la convention

La convention et ses éventuelles annexes ne peuvent être modifiées que par un avenant signé par les deux parties.

Aucun accord verbal ne peut lier les parties contractantes à cet effet.

Dans le cas où les CGV seraient traduites, la version française prévaudra sur toute autre version linguistique.